



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD**

---

**Avis public**

**Demande de dérogation mineure**

---

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité.

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à 19h00 le mardi 6 avril 2021, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 195-08.

L'immeuble visé par la demande : 554, chemin de Coaticook (Lot 5 486 347)

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 297,25 mètres carrés plutôt que 90 mètres carrés, ayant une hauteur de 9,32 mètres plutôt que 6 mètres et une superficie cumulative de 429 mètres carrés plutôt 150 mètres carrés, tel qu'exigé par les dispositions du chapitre 5.3 du règlement de Zonage 195-08.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit à [direction@easthereford.ca](mailto:direction@easthereford.ca)

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 16 MARS 2021.

  
MARIE-ÈVE BRÉTON,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

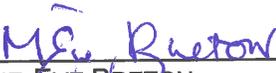
---

**Certificat de publication**

---

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, Directrice Générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'East Hereford certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, le 16 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 mars 2021.

  
\_\_\_\_\_  
MARIE-ÈVE BRETON,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

-----